

Le décret Inscription accroît la ghettoïisation des écoles

Le Vif – Belga 08/10/2014

La ghettoïisation s'accroît dans certains établissements scolaires bruxellois, qui ont de 90 à 100% d'élèves à l'indice socio-économique faible (Isef), ce qui devient un repoussoir pour certains parents. Dans ce cas, ces écoles n'attirent plus de public plus aisé financièrement et la mixité sociale voulue par le décret Inscription n'est pas du tout au rendez-vous, ressort-il d'un rapport qui vient d'être finalisé au sein de la Commission interréseaux des inscriptions (CIRI) et que relaie mercredi La Libre.

La CIRI a pris en considération les 49 écoles complètes à l'extinction des listes d'attente, soit 38 en Région bruxelloise, 5 dans le Brabant wallon et 6 dans le reste de la Wallonie. Le problème de mixité sociale se pose particulièrement à Bruxelles, qui concentre, dans ses écoles complètes, 5.384 élèves, dont 2.731 élèves Isef, soit 50,72%, contre une part de 0,45% dans les établissements complets du Brabant wallon. Dans le nord de la capitale (Bruxelles-Ville, Laeken, Schaerbeek, Anderlecht), qui concentre la population qui a les revenus les plus faibles, "la ghettoïisation s'accroît dans certains établissements", commente un membre de la CIRI.

A mesure que l'on se dirige vers le sud de Bruxelles, la proportion d'élèves défavorisés diminue. A Etterbeek, ou Jette, certaines écoles accueillent un public plus mitigé (30 à 40% d'Isef) alors qu'à Woluwe-Saint-Pierre, Auderghem ou Uccle, "la proportion d'Isef diminue fortement". "Il faudrait mettre des balises pour que toutes les écoles aient de la mixité, et non une partie et pas l'autre", estime ce membre de la CIRI.